

District Haute-Garonne de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DISCIPLINE

Procès-Verbal N° DIS.N°26 23/24 DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1:

GIROU OFC 2 / US REVEL 2 du 17.03.2024 - SD2 - Poule B

Club de GIROU OFC 2

5 mois fermes de suspension, de toutes fonctions officielles à compter du 28.03.2024 Motif : comportement intimidant/joueur après la rencontre

Club de REVEL US 2

Public

Rappel à l'ordre pour les agissements du spectateur,

Affaire n°2:

MERVILLE FC / SEYSSES FROUZINS US 3 du 25.11.2023 - SD3 - Poule C

Club de SEYSSES FROUZINS US 3

15 matches fermes de suspension, de toutes fonctions officielles, à compter du 29.04.2024 Motif : comportement menaçant/officiel après la rencontre

Rappel à l'ordre aux dirigeants et capitaine aux devoirs de leurs charges

Affaire n°3:

ENT.LAUNAG.FONB. 21 / JS PRADETTES 21 du 10.02.24 – U18 D3 ENT.LAUNAG.FONB 21 / JS PRADETTES 21 du 20.01.2024 – U18 Niveau A - Poule C

Club des PRADETTES JS:

2 ans fermes d'interdiction de délivrance de licence

3 ans fermes de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 29.04.24 Motif : responsable/instigateur des deux fraudes d'identité

1 mois ferme de suspension de toutes fonctions officielles à compter du 29.04.24

L'équipe U18

Mise hors championnat pour la saison en cours

Affaire n°4:

TLSE LARDENNE AS 2 / TOULOUSE US du 06.04.24 – SD5 – Poule D

Club de TOULOUSE US

1 match automatique + 1 match ferme de suspension, de toutes fonctions officielles Motif : comportement excessif/joueur après la rencontre

Affaire n°5:

E3M / CUGNAUX JS du 07.04.2024 - U17 D1

Club d'E3M

1 match automatique + 3 matches fermes de suspension, de toutes fonctions officielles Motif : acte de brutalité/joueur, sur action de jeu

2 mois ferme de suspension, de toutes fonctions officielles, à compter du 29.04.24 Motif : comportement excessif pour avoir demandé de quitter le terrain

Match perdu par pénalité à l'équipe Motif : pour avoir quitté le terrain